



EIX-INFO n°16

JUILLET 2024

L'Edito du Maire

Le mandat électif que vous m'avez confié repose sur deux piliers. Le premier, celui du respect du programme sur lequel vous nous avez élus. Le deuxième, quant à lui, est la défense de vos intérêts en honorant la signature et les engagements de la commune.

Concernant le respect du programme, depuis le début du mandat, nous avons œuvré sur 3 axes majeurs, à savoir :

- L'amélioration de la qualité du cadre de vie,
- La requalification et la mise en sécurité du patrimoine communal,
- L'amélioration des conditions d'accueil des enfants,
- La modernisation de notre service public

Les travaux réalisés nous ont permis de faire face à une grande vétusté de certains équipements (logement communal avec création de 2 duplex) et création d'un city stade.

Pour l'année 2025, la feuille de route sera étudiée à la rentrée de septembre :

- Projet de vidéo protection (une réunion publique préalable sera organisée)
- Aménagement de sécurité lié à la vitesse en traverse du village,
- Réfection de la toiture de l'église,
- Etude de la réhabilitation du cimetière,
- Création d'un chemin de randonnée,
- Opération Villages d'Avenir avec 4 villages voisins : autoconsommation d'énergie avec panneaux photovoltaïques (dossier pilote en Meuse ayant obtenu un label ministériel).
- Participation à l'étude du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui entre dans sa phase opérationnelle (zonage et règlement en cours de définition).

Malgré un début de mandat perturbé par la crise sanitaire puis la crise inflationniste, nous avons voulu maintenir notre ambition d'un village accueillant. A ce titre, je remercie mon conseil municipal

Je n'oublie pas et je remercie la nouvelle équipe bénévole du Foyer rural qui apporte son dynamisme pour l'animation de notre village.

Je remercie également tous ceux qui embellissent leur devant de propriété et contribuent également à l'attractivité de notre village.....

EIX, village dynamique et solidaire.

Je vous souhaite un très bel été 2024 !.....

Jean NATALE, Maire de EIX

SOMMAIRE

1	Actualités communales 1er semestre 2024	p.3
	• Etat civil	
	• Réalisations	
	• Vie communale	
	• Foyer rural	
2	Urbanisme	p.7
3	Activités du groupe scolaire Jean de la Fontaine	p.8
4	CODECOM du Pays d'Etain	p.9
5	Préventions	p.13
	• Sécurité	
	• Sanitaire	
6	Informations diverses	p.17
7	Contacts	p.21

1. L'ACTUALITE DE CE SEMESTRE

ETAT CIVIL

PACS

Audrey MOINAUX – Guillaume PORTIER



RÉALISATIONS DU 1er SEMESTRE

Fleurissement du village



- Les agents de la Codecom ont réalisé des travaux d'embellissement du village.



Marquage de l'arrêt de bus

L'entreprise CM2E a réalisé des travaux de mise aux normes concernant la matérialisation de l'arrêt de bus suite aux travaux de création de trottoirs.

Réfection de l'église



Les entreprises FL Toitures et Renovit sont intervenues pour des travaux de réfection de la toiture et du clocher de l'église.



De plus, l'entreprise Palazzo a été en charge de la mise en peinture de la porte extérieure.



Fontaine rue Basse



L'équipe municipale a préparé la remise en eau de la fontaine rue Basse avant intervention de l'entreprise Berthold.

La fontaine est directement alimentée par l'eau de la source du village.

Bordures trottoirs

L'entreprise Berthold a réalisé la 2^e tranche de création de trottoirs rue Basse



Aire de loisirs



Vous trouverez désormais à l'arrière de la mairie, le city stade (de l'entreprise Casal Sport) ainsi qu'un terrain de pétanque (réalisé par l'entreprise Berthold).

Logement



Les travaux de réhabilitation du logement communal en 2 duplex viennent de débuter.

VIE COMMUNALE

Repas des Anciens

Le repas s'est déroulé le 13 janvier 2024.



Papot'âge

Un café papot'âge est régulièrement organisé entre les retraités du secteur d'Eix.

Il est organisé par Farida DOUDANE et Lison BERNOU de la Codecom



Nettoyage de la forêt et de la commune



Un grand merci aux participants de l'opération « Nature Propre » organisée par la fédération de chasse et l'opération de nettoyage de printemps du village du 30 mars 2024 avec notamment la participation des jeunes adolescents de l'association Exister.

Outre les dépôts sauvages interdits, veuillez penser à faire attention aux différents objets que vous pouvez laisser tomber.

Concert de chant



Le concert s'est déroulé le 18 février 2024

Foyer rural

Mardi gras

Les enfants ont célébré le carnaval le samedi 02 mars 2024.



Pâques

Les enfants du village ont fait la chasse aux œufs le lundi 1^{er} avril 2024.



Randonnée

La randonnée a été organisée le dimanche 05 mai 2024.

Plusieurs circuits étaient disponibles.



Jambon braisé



Le Foyer rural a fait son traditionnel jambon braisé le dimanche 30 juin 2024.

2. URBANISME



Ce semestre, ce sont 4 certificats d'urbanismes et 3 déclarations préalables et qui ont été instruits.

En fonction des travaux que vous souhaitez réaliser, vous devrez demander une autorisation d'urbanisme spécifique.

La réalisation des travaux sans respecter les règles du code de l'urbanisme constitue une infraction pénale.

Le tableau ci-dessous liste de façon non exhaustive les travaux les plus courants et les autorisations d'urbanisme correspondantes :

	Déclaration Préalable	Permis de construire
Création de surface de plancher		
Nouvelle construction	entre 5 m ² et 20 m ²	supérieure à 20 m ²
Travaux sur constructions existantes		

Changement de destination	sans travaux OU avec des travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade	avec des travaux qui modifient les structures porteuses du bâtiment OU sa façade
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination	Ravalement de façade, remplacement des portes et fenêtres, pose d'une fenêtre de toit, modification du matériaux ou de la teinte de la façade, pose de panneaux solaires ...	travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur
Piscines		
Non couverte OU dont la couverture a une hauteur inférieure à 1,80 m	bassin de 10 m ² à 100 m ²	bassin supérieur à 100 m ²
Couverte (couverture supérieure à 1,80 m de haut)		toutes
Autres		
Installation d'une caravane sur le terrain de résidence du propriétaire	plus de trois mois par an, consécutifs ou non	
Clôtures	Déclaration préalable	Déclaration préalable

L'ensemble de ces démarches sont obligatoires pour assurer l'harmonie urbaine et la cohérence du cadre de vie de notre village.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser en mairie

3. L'ACTUALITE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE



Spectacle de marionnette



Le spectacle « Héros au fil du temps » a été présenté le 12 avril 2024.

Kermesse

La traditionnelle kermesse de fin d'année de l'école Jean-de-la-Fontaine a eu lieu vendredi 28 juin.

Journée au bord de l'eau

Les classes de CP et CE1 ont passé une journée aux étangs du Perroi à Hermeville. Une occasion pour découvrir le milieu aquatique : sentier pédagogique, tour en barque, observation de l'étang au télescope, ...

Stationnement école

A partir de la rentrée de septembre, le stationnement des véhicules sera totalement interdit devant les grilles de l'école.

4. CODECOM DU PAYS D'ETAIN

COLLECTE SELECTIVE

Les VENDREDIS tous les 15 jours (semaine paire) tous les villages

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ve 12 Ve 26	Ve 09 Ve 23	Ve 08 Ve 22	Ve 05 Ve 19	Ve 03 Ve 17 Ve 31	Ve 14 Ve 28	Ve 12 Ve 26	Ve 09 Ve 23	Ve 06 Ve 20	Ve 04 Ve 18	Sa 02* Ve 15 Ve 29	Ve 13 Ve 27

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Les MARDIS tous les 15 jours (semaine paire),
Abaucourt-Hautecourt - Blanzée - Châtillon-sous-les-côtes - Damloup - Dieppe-sous-Douaumont Eix - Foameix-Ornel - Fromezey - Gincrey - Grimaucourt-en-Woëvre - Maucourt-sur-Orne - Mogeville - Moranville - Morgemoulin - Moulainville

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ma 09 Ma 23	Ma 06 Ma 20	Ma 05 Ma 19	Ma 02 Ma 16 Ma 30	Ma 14 Ma 28	Ma 11 Ma 25	Ma 09 Ma 23	Ma 06 Ma 20	Ma 03 Ma 17	Ma 01 Ma 15 Ma 29	Ma 12 Ma 26	Ma 10 Ma 24

Les VENDREDIS tous les 15 jours (semaine paire),
Spinyville - Buzy-Darmon - Gussainville - Lanhères - Parfondrupt - Rouvres-en-Woëvre - St Jean les Buzy

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ve 12 Ve 26	Ve 09 Ve 23	Ve 08 Ve 22	Ve 05 Ve 19	Ve 03 Ve 17 Ve 31	Ve 14 Ve 28	Ve 12 Ve 26	Ve 09 Ve 23	Ve 06 Ve 20	Ve 04 Ve 18	Sa 02* Ve 15 Ve 29	Ve 13 Ve 27

Les VENDREDIS tous les 15 jours (semaine impaire),
Braquis - Herméville-en-Woëvre - Warcq

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Ve 05 Ve 19	Ve 02 Ve 16	Ve 01 Ve 15 Ve 29	Ve 12 Ve 26	Ve 10 Ve 24	Ve 07 Ve 21	Ve 05 Ve 19	Ve 02 Ve 16 Ve 30	Ve 13 Ve 27	Ve 11 Ve 25	Ve 08 Ve 22	Ve 06 Ve 20

Report de collecte jours fériés * : 1^{er} novembre reporté le 02 novembre

Compostage

La loi anti gaspillage pour une économie circulaire du 10/02/2020 instaure une obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs en France et donc sur le territoire de la CCPE.

Concrètement, cela signifie qu'à compter du 1er janvier 2024, les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes, etc. ne devront plus figurer dans nos poubelles.

SOLUTION N°1: LE COMPOSTAGE

Les **bonnes raisons** de commencer à composter:

- J'ai un jardin
- Je cuisine
- Je cultive mes fruits et légumes
- Je peux acheter des composteurs de 400L ou 600L à coûts réduits à la CCPE. Pour plus de renseignements contacter le 03.29.87.86.08

LES RÈGLES DU COMPOSTAGE

✓ A COMPOSTER

50% DÉCHETS DE CUISINE

- Coquilles d'œufs écrasées
- Sachets de thé
- Marc de café (avec ou sans filtre)
- Serviettes et mouchoirs en papier
- Boîte d'œufs, cartons pizza (déchiré)
- Epluchures
- Restes de fruits et légumes (crus ou cuits)

50% DÉCHETS VERTS

- Branchages (de petite taille)
- Copeaux de bois
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées
- Paille et foin
- Sciures

✗ A NE PAS COMPOSTER

DÉCHETS DE CUISINE

- Produits laitiers
- Restes de fromage
- Viandes, poissons, os
- Huiles, graisses
- Coquilles de fruits de mer
- Reste de riz, pâtes, pain
- Noyaux, fruits à coques

AUTRES DÉCHETS

- Sacs plastiques
- Mégots
- Excréments d'animaux
- Litières
- Couches
- Tout autre déchet (plastique, verre, métal, poussières de balayage Etc)

SOLUTION N°2: L'APPORT VOLONTAIRE A LA DÉCHETTERIE

Des bacs réservés à l'apport volontaire de biodéchets sont présents à la déchèterie
Ils sont vidés et nettoyés chaque semaine

Foire aux questions:



Ai-je besoin de passer mon badge? Non, il suffit de se garer à l'extérieur et de passer le côté à pied muni de mon seau

Quand puis-je m'y rendre? Aux horaires d'ouverture de la déchèterie

Je n'ai pas de contenants pour mettre mes biodéchets, comment puis-je faire? La CCPE peut vous mettre à disposition un bio seau pour y déposer vos biodéchets

LES RÈGLES A RESPECTER



AUTORISÉS

- Coquilles d'œufs
- Sachets de thé ou marc de café
- Serviettes et mouchoirs en papier
- Epluchures, fruits et légumes abimés
- Restes de repas
- laitage
- Viandes, poissons, os
- Coquilles de fruits de mer
- Reste de riz, pâtes, pain



INTERDIT

- Sacs plastiques ou kraft
- déchets verts de jardin
- huiles, cendres, mégots
- litières
- Tout autre déchet (plastique, verre, métal, poussières de balayage Etc)



03 29 87 86 08



29 allée du champ de Foire - 55400 - Etain



www.pays-etain.com



dechets-anc@pays-etain.fr

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE VÉLO



Jusqu'au 30 septembre 2024

Retrouvez l'enquête sur pays-de-verdun.fr

*Construisons
ensemble la
mobilité de
demain !*



PETR du Pays de Verdun
Mail : mobilite.meuse@gmail.com
Tel : 03 72 61 05 86

Lancez-vous !





5. PREVENTIONS

PREVENTION – SECURITE

Gendarmerie nationale

112 SOS

LE TÉLÉPHONE OUI... MAIS PAS POUR UN SELFIE...

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

1 12 Un numéro à adopter d'urgence

Votre smartphone ! Une fiche médicale en cas d'urgence.

Votre smartphone n'est pas qu'un simple outil de communication. En effet, désormais vous pouvez y renseigner toutes les informations utiles sur votre santé ou encore les proches à prévenir en cas d'accident. Elles seront accessibles aux secours via la fonction appel d'urgence, même smartphone verrouillé.

Comment ça marche :
Que vous soyez sur Android ou IOS, ICE (In Case of Emergency) vous permet d'enregistrer vos **nom, prénom, date de naissance, groupe sanguin, traitements en cours, antécédents médicaux, allergies** mais aussi votre **contact à prévenir** en cas d'urgence.

Comment configurer sa fiche médicale :

sous Android

sous IOS

Tout d'abord, rendez-vous dans l'application Santé d'IOS. Sélectionnez l'onglet Fiche médicale et modifiez-la en intégrant vos informations

1 **2** **3**

Annuler *** Fiche médicale** **OK**

ACCÈS D'URGENCE

Afficher en mode verrouillé

13



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS PUBLICS 24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS
115

GENDARMERIE
17

POMPIERS
18

URGENCES
112

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

CENTRE ANTIPOISON
05 61 77 74 47

SAMU
15

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13

Frelon

Fiche d'identité

- **Nom commun :**
Frelon asiatique
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- **Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- **Couleur des pattes :**
Nettement jaune



Frelon asiatique



UNAF®

Taille : environ 3 cm



Ne pas confondre avec le frelon européen !



Ernie

Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roeck

Vous suspectez sa présence?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid
2. Contactez-nous :
Tél : 06 64 27 97 93 / 06 62 25 00 41
Mail : frelonasiatique55@gmail.com



Plus d'informations sur :
<http://www.fredon-lorraine.com>



GDSA
Section apicole OVS animal Lorraine



INCIVILITES

Poubelles – bruit – feu

Il est rappelé que les travaux amenant des bruits de voisinage ne peuvent être effectués que de

- De 8h à 12h et de 14h à 20h00 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches



De plus, il est une nouvelle fois rappelé que faire du feu pour brûler les déchets (verts ou non) est interdit. Le broyage est préconisé.



Enfin, de nombreuses personnes roulent encore trop vite dans le village. Il est demandé à tous de faire attention notamment pour la sécurité des plus jeunes. A cet effet, une étude est en cours pour réaliser des aménagements pouvant limiter la vitesse des véhicules.



Les propriétaires doivent maîtriser leurs animaux, que ce soit au niveau des aboiements ou de la divagation. De plus, les déjections canines doivent être ramassées sous peine d'une amende de 135 euros.

Collecte des déchets

Les déchets (ordures ménagères ou sacs de tris) doivent être sortis la veille de la collecte et les poubelles rentrées après le ramassage.

Si vous laissez un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de **750 €** maximum.

Réunion citoyenne vidéo protection

A la rentrée de septembre, un débat une réunion publique aura lieu afin d'avoir l'avis de la population sur la mise en place de caméra de vidéo protection dans la commune suite aux différents cambriolages et incivilités qui se sont déroulés dans la commune.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

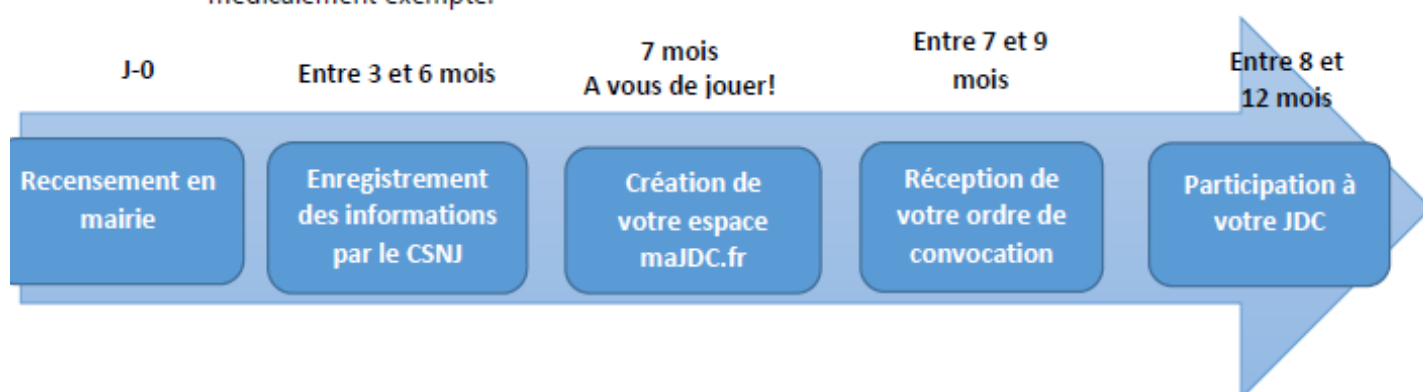
Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

6. INFORMATIONS PRATIQUES

Recensement citoyen

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail majdc.fr afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace majdc.fr. Si vous n'avez pas de compte, contactez votre CSNJ.
- **Vous déménagez en dehors des départements 54, 57, 88 et 55 ?** Informez le CSNJ de Nancy en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace majdc.fr ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>

BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES?



CONTACTEZ L'AGENT FRANCE SERVICES!

CENTRE SOCIOCULTUREL D'ETAIN ET SA RÉGION

25, Rue des écoles - 55400 ETAIN

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

03.29.87.21.41.

06.07.23.05.64.



etain@france-services.gouv.fr



**POUR FACILITER VOS DÉMARCHES,
MERCİ DE PRENDRE RENDEZ-VOUS;
NOUS VOUS INDIQUERONS LA LISTE
DES DOCUMENTS À EMPORTER.**



PERMANENCES
» MAIRIE DE BOULIGNY
» MAIRIES DU TERRITOIRE DE LA CCPE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



PERMANENCES PARTENAIRES
» MISSION LOCALE
» PÔLE EMPLOI
» CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
» DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES (IMPÔTS)

Les Missions d'une MDS



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) : consultations des nourrissons, accompagnement médico-social et psychologique pour les parents et les enfants, planning familial.



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : Prévention et signalement des actes de maltraitance, agrément et contrôle des conditions d'accueil des assistants maternels et familiaux (familles d'accueil), agrément des adoptions, actions éducatives auprès des familles.



AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES : coordination gérontologique, allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide au maintien à domicile ou à l'entrée en établissement.



LA PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES : mesure d'accompagnement social personnalisé.



AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : mise en œuvre de la loi de compensation du handicap pour la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



INSERTION ET LOGEMENT : mise en œuvre du dispositif départemental d'insertion : RSA, contrats aidés, fonds d'aides aux jeunes, fonds de solidarité logement.

QU'EST-CE-QU'UNE MDS (MAISON DE LA SOLIDARITÉ) ?

Une Maison de la Solidarité est un lieu d'accueil et de proximité.

Les agents départementaux vous y accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales, médico-sociales ou professionnelles.

Chaque suivi et accompagnement se font de manière confidentielle.



VOS INTERLOCUTEURS ?

Plus de 200 agents départementaux, répartis sur 11 Maisons de la Solidarité travaillent ensemble pour vous répondre dans les domaines de : l'enfance, la famille, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, l'insertion, le logement.

DES PERMANENCES

Pour renforcer notre appui, ce maillage est complété par des permanences physiques. Elles se tiennent, pour la plupart dans des mairies et permettent de recevoir le public avec ou sans rendez-vous suivant les permanences.

Les agents départementaux peuvent également se déplacer pour des visites à domicile et répondre ainsi à des situations particulières.



MAISON DE LA SOLIDARITÉ D'ETAIN

1 impasse Beethoven

55400 Etain

Tél : 03.29.87.12.32.

HORAIRE D'OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI

8H30/12H - 13H30/17H
(16H LE VENDREDI)

Application panneaupocket

Afin de rester informé de l'activité communale, les informations seront désormais transmises sur l'application pour smartphone PanneauPocket.

La marche à suivre est la suivante :

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone ou tablette
- 2 Recherchez votre commune, un code postal ou cliquez sur "Autour de moi"
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Flashez pour me télécharger

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. © PANNEAUPOCKET 2022

Les personnes qui s'inscrivent peuvent demander à la mairie de ne plus recevoir ces informations en doublon par mail.

Signalement auprès de la mairie

Lorsque vous êtes témoin d'un câble de téléphone ou électrique qui pend ou qui est coupé, veuillez prévenir la mairie pour que nous puissions faire les démarches auprès des services concernés. N'hésitez pas à également contacter votre service client.

De même, lorsque vous trouvez un engin de guerre (obus ou grenade), veuillez contacter la mairie qui préviendra ensuite les services de déminage de l'Etat.

Infirmier libéral

Le cabinet de Monsieur Benoît BASSET, infirmier libéral, est situé 8 bis Rue Basse. Vous pouvez le contacter au 06 77 07 36 68.

Horaires de la boulangerie Jacquin

Lundi / Jeudi / Vendredi / Samedi : 7h - 19h

Dimanche : 7h -17h

7. CONTACTS



Merci aux nouveaux habitants de passer en mairie pour se présenter

Contacts mairie



Mairie d'EIX

5 rue Basse

55400 EIX

03 29 88 34 40

mairiedeex@wanadoo.fr



Contact Maire : 06 60 82 57 04

Mercredi 17h à 18h

SECRETARIAT

Lundi de 17 h 00 à 18 h 30

Vendredi de 10 h 00 à 11 h 00



OUVERTURE AU PUBLIC



Visiter notre site internet à l'adresse :

www.eix.fr



Pour prendre contact avec le secrétariat du presbytère d'Etain :

**Paroisse Saint Michel du Val d'Orne 1 rue Lavaux 55400
ETAIN**

**Heures d'ouverture : 9h00 à 11h00, mardi, jeudi et
vendredi**

Tel. : 03.29.87.14.17



Ce bulletin a été rédigé par nos soins, n'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions pour améliorer cette parution.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce bulletin en

nous précisant vos observations en déposant ce document dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par notre rubrique contact de notre site internet : www.eix.fr

NOM et Adresse (facultatif)

.....
.....
.....

Vos Observations :

.....
.....
.....

Merci pour votre grande indulgence si des erreurs ou fautes ont été commises.